

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Procédure de déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du SCoT du Pays du Ternois.

Par arrêté en date du 22/03/2022, le Président du PETR Ternois 7 Vallées a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT du Pays du Ternois.

Au terme de l'enquête publique, le projet de déclaration de projet et de mise en compatibilité du SCoT du Pays du Ternois, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, et du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du conseil communautaire en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lille a désigné Monsieur Michel LION en qualité de Commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du 11 avril 2022 à 09h00 au 11 mai 2022 à 17h00 inclus, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert au sein du siège du PETR Ternois 7 Vallées (400 rue de Maisnil - parc des Moulins, 62130 Herlin-le-Sec), aux jours et heures d'ouverture suivants, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

Du Lundi au Vendredi de 8h30 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet : <https://petrternois7vallees.fr>, ainsi qu'en Mairie de Saint Pol sur Ternoise - Place de l'Hôtel de Ville - 62130.

Du 11 avril 2022 à 9h00 au 11 mai 2022 à 17h00 les observations et les propositions sur le projet de déclaration de projet et de mise en compatibilité du SCoT du Pays du Ternois pourront être :

- consignées dans le registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur et mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, aux jours et heures désignés ci-dessus;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : PETR Ternois 7 Vallées, 400 rue de Maisnil - parc des Moulins, 62130 Herlin-le-Sec
- déposées par voie électronique par courriel (du 11 avril 2022 à 9h00 au 11 mai 2022 à 17h00) à l'adresse dédiée uniquement : [contact@petrternois7vallees.fr](mailto:contact@petrternois7vallees.fr) . Les observations envoyées par courriel seront publiées sur le site internet <https://petrternois7vallees.fr> .

Les observations et les propositions transmises par courrier au siège de l'enquête seront annexées au registre d'enquête mis à disposition du public.

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet est mis à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture indiqués précédemment, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public au siège du PETR - 400, Rue de Maisnil - Parc des Moulins - 62130 Herlin le Sec aux dates et heures suivantes :

Lundi 11 avril 2022 de 9h00 à 12h00 - Vendredi 22 avril 2022 de 14h00 à 17h00  
Mercredi 27 de 9h00 à 12h00 - Mercredi 11 mai 2022 de 14h00 à 17h00

Afin de respecter la distanciation physique, le Commissaire-enquêteur ne recevra qu'une personne à la fois (au maximum 2 personnes venues ensemble). Les gestes barrières devront être respectés. Il conviendra pour pouvoir formuler des observations, prendre des notes ou émettre des propositions et de se munir de son propre stylo. Le port du masque est obligatoire et du gel hydro alcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle de permanence.

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre au responsable du projet le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an après la clôture de l'enquête, au siège du PETR et sur le site internet <https://petrternois7vallees.fr>.

Monsieur le Président du PETR Ternois 7 Vallées est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service du PETR Ternois 7 Vallées.

Toute personne peut, sur sa demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service du PETR Ternois 7 Vallées dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du PETR Ternois 7 Vallées et sur le site internet de l'entreprise INGREDIA.

Le Président du PETR Ternois 7 Vallées, Claude BACHELET.